

Luxembourg, le 14 novembre 2025

Objet : Proposition de déclaration d'obligation générale¹ de l'Avenant à l'accord interprofessionnel du 22 mars 2017 relatif à l'aménagement du temps de travail dans le secteur de la navigation intérieure. (6996SBE)

*Saisine : Ministre du Travail
(22 octobre 2025)*

Avis de la Chambre de Commerce

En bref

- L'Avenant à l'accord interprofessionnel relatif à l'aménagement du temps de travail pour le personnel du secteur de la navigation intérieure n'appelle pas de commentaire particulier.
- La Chambre de Commerce est en mesure de marquer son accord à la proposition de déclaration d'obligation générale de l'Avenant sous avis.

L'association FEDIL Barging, d'une part, et les syndicats LCGB et OGB-L, d'autre part, ont signé le 2 octobre 2025 un avenant à l'accord interprofessionnel du 22 mars 2017 relatif à l'aménagement du temps de travail dans le secteur de la navigation intérieure (ci-après l'« Avenant »), visant à en modifier la clause 8 concernant le temps de pause².

La déclaration d'obligation générale se fait par règlement grand-ducal, sur base d'une proposition conjointe des deux groupes d'assesseurs de la commission paritaire, les chambres professionnelles demandées en leur avis.

La Chambre de Commerce n'a pas d'observations particulières à formuler en ce qui concerne la seule procédure et l'aspect formel de la déclaration d'obligation générale.

¹ [Lien vers la proposition de déclaration d'obligation générale sur le site de la Chambre de Commerce](#)

² La clause 8 est adaptée afin de prévoir que tout travailleur, dans le cas où la durée de travail journalière est supérieure à 6 heures bénéficie d'un ou plusieurs temps de pause, dont les modalités pratiques peuvent être fixées par le conducteur du bateau, ou le cas échéant, par une convention collective d'entreprise.

*

*

*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure de marquer son accord à la proposition de déclaration d'obligation générale de l'Avenant sous avis.

SBE/DJI